

Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Brest, le 13 décembre 2021

Monsieur le Ministre, *cher Olivier,*

Je souhaite vous interpeller sur l'indemnisation des vétérans des essais nucléaires.

Conformément au II. de l'article 1 de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010, les ayants droit des vétérans décédés avant le 31 décembre 2018 ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour déposer leur dossier auprès du Comité d'Indemnisation des Victimes des Essais Nucléaires (CIVEN). Or, vous auriez envisagé un report de ce délai à l'occasion d'une visioconférence le 23 février 2021. En outre, l'Association des vétérans des essais nucléaires (AVEN) souhaiterait que soient inclus dans le champ de la loi susvisée de nouvelles pathologies radio-induites afin de rapprocher la liste des maladies ouvrant droit à réparation de celle établie par le Comité scientifique des Nations unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR). Enfin, l'AVEN demande également l'ouverture du droit à indemnisation au bénéfice des ayants droit pour les préjudices subis par ricochet, tant en leur nom propre qu'au titre de l'action successorale.

Comptant sur votre mobilisation sur ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Amitiés,

Jean-Charles LARSSONNEUR

